PULPE, l’innovation en entreprise avec des étudiants, arrive à Niort !

lundi 29 novembre 2021, par lpe

Niort Agglo [1] lance un appel à projets collaboratifs « étudiant-entreprise » dénommé PULPE STAGE. Celui-ci s’adresse aux entreprises du territoire et vise à soutenir un projet d’innovation en finançant un stagiaire et d’éventuelles prestations externes.
Ce dispositif est inspiré de celui qui existe depuis 2007 à La Rochelle.

Afin de stimuler le développement de projets innovants au sein des entreprises, de promouvoir les compétences des étudiants et les savoir-faire des établissements d’enseignement supérieur partenaires, tout en favorisant l’insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le tissu économique local, Niort Agglo déploie sur son territoire le dispositif PULPE, imaginé en 2007 par la Communauté d’agglomération de La Rochelle et La Rochelle Université. **Entièrement financé à hauteur de 200.000 € par an par la Communauté d’agglomération de La Rochelle, il a permis la réalisation de presque 350 projets et d’embaucher 40 jeunes diplômés à l’issus du stage**.

Ce partenariat avec la Communauté d’agglomération de La Rochelle se concrétise par une convention de mise à disposition de la propriété intellectuelle, de la marque et de l’outil de gestion des candidatures de PULPE, en contrepartie de laquelle Niort Agglo a versé une subvention de 5000 € à La Rochelle Technopole. Il est le fruit de la collaboration étroite qui existe entre les deux collectivités, **dans le cadre du Pôle Métropolitain** qui a fait de l’enseignement supérieur l’un de ses objectifs stratégiques majeurs.

Ce dispositif est proposé cette année à titre expérimental avec une enveloppe maximale de 50.000 €. L’objectif est de soutenir 6 à 12 entreprises du territoire ayant un projet d’innovation à court terme.

Comment ça fonctionne ?

PULPE permet aux entreprises implantées sur le territoire niortais de concrétiser leurs projets de développement par l’innovation en bénéficiant des compétences d’étudiants dans le cadre de stages d’une période de 1 à 6 mois. Elles bénéficient d’une subvention pouvant aller jusqu’à 8000 € couvrant une aide « Ressources humaines » de 700 € maximum par mois de stage et d’une aide « Innovation » pour financer d’éventuelles prestations extérieures, dans la limite du montant total maximum de la subvention.

Un bonus RH de 4000€ maximum pourra être attribué en sus sur demande écrite de l’entreprise, et après étude de la demande par la DEEES de Niort Agglo et versée avec le solde du projet, si l’étudiant est recruté en CDI ou en CDD pour une période minimale de 6 mois à temps plein, dans la suite immédiate de son stage.

Une candidature en 4 étapes :
• avant le 11 janvier, l’entreprise rencontre un référent Pulpe du Développement économique, de l’emploi

et de l'enseignement supérieur de Niort Agglo afin de vérifier l'éligibilité du projet.
• l'entreprise diffuse l'offre de stage et Niort Agglo met en relation l'entreprise et les responsables de formation.
• l'entreprise sélectionne l'étudiant parmi les candidats postulant à l'offre de stage
• l'entreprise complète la candidature sur la plateforme dédiée sur le site de Niort Tech **avant le 30 janvier 2022**
Un jury se réunira pour étudier les dossiers. Les entreprises ne peuvent présenter qu'une seule candidature.

Quels sont les établissements d'enseignement supérieur partenaires ?

L'étudiant candidat doit être inscrit dans une formation se déroulant sur le territoire de l'Agglomération du Niortais proposée pour l'année universitaire 2021-2022 par :
• L'Université de La Rochelle (en IUT, Licence ou Master)
• L'Université de Poitiers (en IUT, Licence ou Master)
• L'EIGSI (en 4e ou 5e année)
• L'Ecole d'ingénieurs CESI La Rochelle (en 3e année du cycle d'ingénieur)
• CNAM Nouvelle-Aquitaine (en 3e année du cycle d'ingénieur)
• Excelia Group (en Bachelor, Master ou MBA)
• UCO Niort
De manière dérogatoire, si le projet le nécessite, l'étudiant peut être issu d'une autre formation au sein de ces établissements ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur. Si l'étudiant vient d'une formation en dehors du territoire de l'agglomération, il doit être en fin de cursus en niveau bac+5 et le choix de l'établissement doit être justifié.

Pour quels types de projets ?

Pris à tout niveau d'avancement, le projet doit présenter un caractère innovant susceptible d'apporter une amélioration durable à la compétitivité de l'entreprise. L'innovation s'entend ici comme devant appréhender au moins une des 3 dimensions ci-dessous :
• Dimension technologique : l'innovation se fonde sur une nouvelle technologie ou une intégration de plusieurs technologies déjà existantes ou partiellement existantes
• Dimension humaine : l'innovation répond à un besoin humain qui n'était pas satisfait jusqu'à présent, car souvent non-perçu
• Dimension marché ou business : l'innovation se fonde sur une nouvelle approche du marché ou du modèle économique

Il s'inscrit dans le cadre du stage de l'étudiant et doit répondre aux objectifs pédagogiques de la formation.

Plus d'information : www.niort-tech.fr/focus-pulpe/ ou Alexis Nault : 07 64 43 09 30 et Alexis.NAULT@agglo-niort.fr

---

Notes

[1] Ici sur la photo, à droite, François Guyon, vice-président en charge du développement économique signe avec Jean-Luc Algay, vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, en charge du développement économique